Date de télétransmission : 16/07/2020 Date de réception préfecture : 16/07/2020



E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 juillet 2020 (Date de convocation : 3 juillet 2020)

Délibération n° 20200709/06

Le neuf juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

<u>Étaient présents</u>: M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Pascale De Paoli

formant l'unanimité des membres en exercice.

Conseillers en exercice		15
Nombre de présents		13
Nombre de votants		14
Pour	:	14
Contre	:	0
Abstention	:	0

<u>Etaient absents</u> : M. Gérard Ara (excusé), M. Alain Aragnouet (procuration donnée à Mme Pascale De Paoli)

Secrétaire de séance : M. Etienne Lay

OBJET: FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. ET ELECTION DES MEMBRES ELUS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite de 8 membres élus et de 8 membres nommés (soit un total de 16 membres maximum).

Les membres élus le sont, à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Les membres nommés le sont par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dont obligatoirement :

- un représentant des associations du département qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- deux représentants des associations familiales désignées sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- au moins un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- au moins un représentant des associations de personnes handicapées.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Procède à l'élection des membres élus et désigne, à l'unanimité :

- Mme Dominique BORGELLA-ADJUDANT
- Mme Catherine PECONDON-MONTGAILLARD
- Mme Sarah LAGUERRE
- Mme Mélissa PUJO-MENJOUET
- M. Alexandre PUJO-MENJOUET

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage:



Pour extrait conforme, Le Maire, Alexandre PUJO-MENJOUET